Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2020 / 04 / PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction Régionale de Bretagne,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Hugues LAPRIE	Directeur régional	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Signer les conventions et marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle
Philippe GOURIOU	Directeur régional adjoint	- Liquider et ordonnancer les aides - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Laurent DAUNAY	Chef du service contrôles	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement Dans son domaine de compétence : - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire
Morgane LECOMMANDOUX	Cheffe de service adjointe du service assistance technique administratif et financier	- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Certifier toute pièce de dépense et de recette Dans son domaine de compétence : - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire
Maryvonne PRUVOT-LAIRY	Cheffe de service adjointe du service de gestion des aides	- Liquider et ordonnancer les aides *Dans son domaine de compétence :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire
Jean-Pierre SIMONNEAUX	Chef du service assistance technique, administratif et financier	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Certifier toute pièce de dépense et de recette *Dans son domaine de compétence :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire
Jean-Michel LE BLANC	Chef de service adjoint du service contrôles	- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement *Dans son domaine de compétence :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction Régionale de Bretagne**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Dans son domaine de compétence :
Hugues LAPRIE	Directeur régional	- Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Philippe GOURIOU	Directeur régional adjoint	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire *En cas d'empêchement du Directeur régional :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Jean-Pierre SIMONNEAUX	Chef du service assistance technique, administratif et financier	*Dans leur domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire *En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire hors documents préparatoires ou d'exécution se rapportant aux conventions et marchés
Laurent DAUNAY	Chef du service contrôles	
Maryvonne PRUVOT-LAIRY	Cheffe de service adjointe du service de gestion des aides	*Dans leur domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire *En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et du supérieur hiérarchique direct :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Morgane LECOMMANDOUX	Cheffe de service adjointe du service assistance technique administratif et financier	
Jean-Michel LE BLANC	Chef de secteur - Service des contrôles	
Alain VIEL	Chef de secteur - Service des contrôles	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et du supérieur hiérarchique direct et dans son domaine de compétence :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.

Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,
le 09 JAN. 2020

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :
M. l'Agent Comptable

Copies :

M. Hugues LAPRIE
M. Philippe GOURIOU
M. Jean-Pierre SIMONNEAUX
M. Laurent DAUNAY
Mme Maryvonne PRUVOT-LAIRY
Mme Morgane LECOMMANDOUX
M. Jean-Michel LE BLANC
M. Alain VIEL

DRH
DFJL